

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Communauté de commune à FPU - COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal CC ALF 40100 (2)**

Numéro SIRET : 20007076100057

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AMBERT

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

BUDGET : Gites d'entreprises 42000 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Vote du compte administratif

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	4
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	5
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	6
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	7

## II - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	8
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	12
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	13
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	14
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	15
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)	Sans Objet
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	16
A9.3 - Opérations liées aux cessions	17
A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	18
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	19
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	20
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	21
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	23
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	25

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>36 600,00</b>	<b>18 348,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 251,66</b>
60611	Eau et assainissement	2 200,00	1 562,42	0,00	0,00	637,58
60612	Energie - Electricité	3 300,00	2 812,04	0,00	0,00	487,96
60621	Combustibles	3 600,00	4 203,00	0,00	0,00	-603,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6071	Compteurs	0,00	335,00	0,00	0,00	-335,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	840,00	0,00	0,00	-840,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	11 000,00	190,30	0,00	0,00	10 809,70
6156	Maintenance	4 000,00	1 637,54	0,00	0,00	2 362,46
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	415,04	0,00	0,00	-415,04
63512	Taxes foncières	9 000,00	6 353,00	0,00	0,00	2 647,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>7 000,00</b>	<b>6 962,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37,95</b>
6542	Créances éteintes	7 000,00	6 962,05	0,00	0,00	37,95
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>6 693,58</b>	<b>2 634,11</b>	<b>4 059,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 243,99	7 243,99	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-550,41	-4 609,88	4 059,47	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (2)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>50 293,58</b>	<b>27 944,50</b>	<b>4 059,47</b>	<b>0,00</b>	<b>18 289,61</b>

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement (3)</b>	<b>49 819,07</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>1 617,35</b>	<b>4 629,83</b>			<b>-3 012,48</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	3 012,48			-3 012,48
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 617,35	1 617,35			0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>51 436,42</b>	<b>4 629,83</b>			<b>46 806,59</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>101 730,00</b>	<b>32 574,33</b>	<b>4 059,47</b>	<b>0,00</b>	<b>65 096,20</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------------	-----------------	-------------	------------------

<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 000,00	4 575,29	0,00	0,00	2 424,71
70878	Remb. frais par d'autres redevables	7 000,00	4 575,29	0,00	0,00	2 424,71
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	94 730,00	83 887,42	0,00	0,00	10 842,58
752	Revenus des immeubles	69 730,00	58 887,42	0,00	0,00	10 842,58
7552	Prise en charge déficit BA administratif	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 000,00	0,00	0,00	-2 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 000,00	0,00	0,00	-2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>101 730,00</b>	<b>90 462,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 267,29</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	0,00	1 012,48			-1 012,48
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	1 012,48			-1 012,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>1 012,48</b>			<b>-1 012,48</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>101 730,00</b>	<b>91 475,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 254,81</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------------	-------------	-------------	------------------

<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>				
-------------------------------------------------------------------------	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102	5 207,00	0,00	0,00	5 207,00
103	Opération d'équipement n° 103	22 135,20	10 135,20	0,00	12 000,00
104	Opération d'équipement n° 104	86 325,00	74 929,82	1 384,64	10 010,54
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>113 667,20</b>	<b>85 065,02</b>	<b>1 384,64</b>	<b>27 217,54</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 229,92	31 729,92	0,00	1 500,00
1641	Emprunts en euros	31 729,92	31 729,92	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (2)	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>33 229,92</b>	<b>31 729,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>146 897,12</b>	<b>116 794,94</b>	<b>1 384,64</b>	<b>28 717,54</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	1 012,48		-1 012,48
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	1 012,48		-1 012,48
	Charges transférées	0,00	1 012,48		-1 012,48
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	1 012,48		-1 012,48
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>1 012,48</b>		<b>-1 012,48</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>146 897,12</b>	<b>117 807,42</b>	<b>1 384,64</b>	<b>27 705,06</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------	-----------------	------------------

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>273 762,49</b>			
----------------------------------------------------------------------------	-------------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les déléguations budgétaires de l'exercice.

(3) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	317 339,91	0,00	0,00	317 339,91
1641	Emprunts en euros	317 339,91	0,00	0,00	317 339,91
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>317 339,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>317 339,91</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 383,28	50 383,28	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 383,28	50 383,28	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	473,20	0,00	1 026,80
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>51 883,28</b>	<b>50 856,48</b>	<b>0,00</b>	<b>1 026,80</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>369 223,19</b>	<b>50 856,48</b>	<b>0,00</b>	<b>318 366,71</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	49 819,07			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 617,35	4 629,83		-3 012,48
2111	Terrains nus	0,00	3 012,48		-3 012,48
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	350,80	350,80		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	720,98	720,98		0,00
28138	Autres constructions	134,57	134,57		0,00
281538	Autres réseaux	360,00	360,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	51,00	51,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>51 436,42</b>	<b>4 629,83</b>		<b>46 806,59</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>51 436,42</b>	<b>4 629,83</b>		<b>46 806,59</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>420 659,61</b>	<b>55 486,31</b>	<b>0,00</b>	<b>365 173,30</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	------------------	-------------	-------------------

<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			
----------------------------------------------------------------------------	-------------	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.  
 (2) Les chapitres 021 et 024 sont des chapitres sans réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de titres.  
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.  
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					580 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					580 000,00									
00000704821	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	10/12/2012	30/12/2012	15/01/2014	200 000,00	F		3,950	3,973		A	X Echéance constante		A-1
AE01821810	CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL	28/11/2016	01/02/2017	30/04/2017	380 000,00	F		1,030	1,035		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - Gites d'entreprises 42000 - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>580 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		372 755,31					31 729,92	7 243,99	0,00	4 059,47
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		372 755,31					31 729,92	7 243,99	0,00	4 059,47
00000704821		0,00	A-1	94 120,44	5,08	F		3,973	13 667,76	4 257,63	0,00	3 573,18
AE01821810		0,00	A-1	278 634,87	14,08	F		1,035	18 062,16	2 986,36	0,00	486,29
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>372 755,31</b>					<b>31 729,92</b>	<b>7 243,99</b>	<b>0,00</b>	<b>4 059,47</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	372 755,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			26-09-2019
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement et aménagement de bâtiments, installations électrique	20	26/10/2017
L	Aires de jeux	15	26/10/2017
L	Appareils de chauffage	15	26/10/2017
L	Appareils de levage	20	26/10/2017
L	Ascenseurs	20	26/10/2017
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	26/10/2017
L	Bâtiments légers, abris	15	26/10/2017
L	Bâtiments neufs ou réhabilitations fortes	35	26/10/2017
L	Camions et véhicules industriels	8	26/10/2017
L	Equipements de garages et ateliers	10	26/10/2017
L	Equipements sportifs	10	26/10/2017
L	Installation de chauffage	15	26/10/2017
L	Installations de voiries	20	26/10/2017
L	Installations téléphoniques et canalisations	20	26/10/2017
L	Logiciels	2	26/10/2017
L	Matériel classique	6	26/10/2017
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	26/10/2017
L	Matériel Informatique	4	26/10/2017
L	Mobilier	10	26/10/2017
L	Plantations	20	26/10/2017
L	Subventions d'équipement aux organismes privés	5	26/10/2017
L	Subventions d'équipement aux organismes publics	10	26/10/2017
L	Subventions d'équipement aux personnes de droit privée	15	26/10/2017
L	Voitures et matériel tracté	5	26/10/2017

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A5.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>31 729,92</b>	<b>I 31 729,92</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>31 729,92</b>	<b>31 729,92</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	31 729,92	31 729,92
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>31 729,92</b>	<b>1 384,64</b>	<b>273 762,49</b>	<b>306 877,05</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A5.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>51 436,42</b>	<b>III 1 617,35</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>51 436,42</b>	<b>1 617,35</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	350,80	350,80
28041582	GFP : Bâtiments, installations	720,98	720,98
28138	Autres constructions	134,57	134,57
281538	Autres réseaux	360,00	360,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	51,00	51,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (3)		
33...	En-cours de production de biens (3)		
35...	Stocks de produits (3)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	49 819,07	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 617,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 383,28</b>	<b>52 000,63</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>306 877,05</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>52 000,63</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (4)	<b>-254 876,42</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A9.2</b>

**A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
14/04/2022	TERRAIN GITE OLLIERGUES	5 000,00	0	0,00	3 012,48	2 000,00	-1 012,48
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		5 000,00					-1 012,48

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A9.3</b>

**A9.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	3 012,48

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A9.4</b>

**A9.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A9.5</b>

**A9.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	38 973,91
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>38 973,91</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>90 462,71</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>43,08</b>
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	420 659,61	391 569,91	1 384,64	27 705,06
RECETTES	420 659,61	55 486,31	0,00	365 173,30
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	101 730,00	36 633,80	0,00	65 096,20
RECETTES	101 730,00	91 475,19	0,00	10 254,81

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	420 659,61	391 569,91	1 384,64	27 705,06
RECETTES	420 659,61	55 486,31	0,00	365 173,30
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	101 730,00	36 633,80	0,00	65 096,20
RECETTES	101 730,00	91 475,19	0,00	10 254,81
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	522 389,61	428 203,71	1 384,64	92 801,26
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	522 389,61	146 961,50	0,00	375 428,11

(1) Y compris les rattachements.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	420 659,61	391 569,91	1 384,64	27 705,06
RECETTES	420 659,61	55 486,31	0,00	365 173,30
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	101 730,00	36 633,80	0,00	65 096,20
RECETTES	101 730,00	91 475,19	0,00	10 254,81
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	522 389,61	428 203,71	1 384,64	92 801,26
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	522 389,61	146 961,50	0,00	375 428,11

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/02/2023

Présenté par Le Président (1),

A Ambert, le 09/03/2023

Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Ambert, le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALLEGRE-CARTIER Stéphanie	
ARCHENY Danièle	
ARDEVOL Didier	
BARD Roger	
BARRIER Daniel	
BAY Christian	
BAYLE Jean-François	
BEAULATON Michel	
BELDENT Anne	
BERAUD Bernard	
BERNARD Philippe	
BONNET Stéphane	
BOST David	
BOURRON Olivier	
BRAVARD Michel	
CALLY Dominique	
CAMPEAUX Eric	
CHALENDAR Roland	
CHAMPEIX Virginie	
CHANTELAUZE Isabelle	
CHAPUIS Serge	

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

CHARLET Marc-Alain	
CHARTOIRE Mireille	
CHAUTARD François	
CHAUVET Louis	
COLLAY François	
COLLAY Maurice	
COMBRIS Denis	
COQUEL Didier	
CORNOU Gérard	
COUPAT Mickaël	
COURTIAL Virginie	
CUSSAC Marc	
DAUPHIN François	
DAURAT Jean-Claude	
DEFOSSE-DUCHENE Ingrid	
DELAIR Alain	
DELAIR Corinne	
DELAYRE Christophe	
DELFERRIERE Patrick	
DEMATHEU Sylvie	
DESGEORGES Chantal	
DI MARCO Jean-Luc	
DOUARRE Patrice	
DUBIEN Roger	
DUBOURGNOUX Eric	
DUCOING Guy	
DUGNAS Sébastien	
DURAGNON Christian	
ECHALIER Marilyn	

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

FABRY Régine	
FACY Chantal	
FAUCHER Veronique	
FAUGERE Michel	
FAVERSIENNE Michel	
FINAND-GEORGE Laurence	
FONLUPT Alexandre	
FONLUPT Mireille	
FORESTIER Daniel	
FOUGERE André	
FOUGEROUSE Julien	
FOURNET-FAYARD Vinciane	
FOURT Didier	
GACHON Fabienne	
GACHON Huguette	
GAGNAIRE Jean-François	
GARDE Eric	
GARRIER Maurice	
GAUTHIER David	
GENESTIER Bernard	
GENESTIER Jean-Pierre	
GORBINET Guy	
GREINER Daniel	
GUENOLE Christian	
HAUVILLE Véronique	
HERNANDEZ Jean-Marie	
HERRY Jean-Michel	
HEUX Christian	
HORTALA Danièle	

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

ISARD Brigitte	
JOLY Daniel	
JOUBERT Marc	
JOUBERT Serge	
LABARY Suzanne	
LANDREAT Christiane	
LAROCHE Mireille	
LEFIEUX Karine	
LEROY Marie	
LIENNART Didier	
LUCHINO Albert	
MADEYRE Bérengère	
MAITRIAS Didier	
MARSEILLES Françoise	
MENAGER Marc	
MICHEL Didier	
MOLIMARD Alain	
MOLLIMARD Nelly	
MONDIN Corinne	
MORISON Georges	
MORRETTA Jocelyne	
MOSNIER Isabelle	
NOURISSON Christine	
NOURISSON Raymond	
NUNES Marie-Laure	
PASTEL Bernard	
PAUL Bruno	
PAULET Jean-Yves	
PICARD Céline	

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

PINTON Philippe	
PIPREL Hervé	
POUGET Jacques	
PROVENCHERE Arnaud	
PRUNIER Valérie	
QUINOT Jean-Michel	
RAFFIER Daniel	
RAMEL Véronique	
RENAUDIAS Yvette	
REYROLLE Marc	
RICHARD Claire	
RICHARD Jean-Claude	
RICOUX Christian	
ROCHE Michel	
ROCHETTE Michel	
RODIER Simon	
ROMEUF Corinne	
ROUX Hélène	
SAUVADE Michel	
SAUVADET Guy	
SAVINEL Jean	
SAÏS William	
VERNET Pierre-Olivier	
VERNET Thierry	
VIALLARD Jean Luc	
VOISSET Yvette	
VOLDOIRE André	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.